

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marianne-richard-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/464b2b8934a914d1fc38867b>

Date d'obtention : 2024-11-15 16:49:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape #1 Il est important de rassurer et soutenir l'auteur et la jeune victime dans le processus. Leur faire comprendre qu'ils font partie de la solution. Étape #2: Évaluer l'incident dans la bienveillance et le non jugement. Compléter la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Étape #3: Vérifier l'information au près de la victime à s'avoir si il y a d'autres gens au courant de la situation, si c'est le cas, vérifier auprès des autres jeunes impliqués les informations et leur faire remplir la grille d'évaluation de l'incidents. Bien expliquer aux jeunes impliqués (en individuel) l'importance de ne pas parler de la situation pour le bien de la vie privée de la victime. Étape#4: Parler aux jeune instigateur en préservant anonyme les informations déjà obtenues. Écouter sa version pour mieux en connaître son intention. Déterminer par la suite si c'est un geste impulsif ou malveillant et agir selon le cas.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors d'une situation de sextage, les conséquence peuvent affecter tout l'entourage des personnes concernées. Que ce soit les amis de la personne impliquée, les parents de la personne impliquées et surtout la personnes impliquée directement. Peu importe la personne qui demande notre aide il est important de la rassurer et de ne pas tomber dans le jugement. Accompagner la personne dans la bienveillance est très important .

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, toutes les étapes de l'application de la méthode Sexto sont délicates. Il est important de bien rassurer la victime et de bien faire la cueillette d'informations pour pouvoir bien accompagner la victime dans une telle situation. Que ce soit de rencontrer la victime et de bien la rassurer pour qu'elle se sente comprise et en confiance est aussi importante que l'étape 2 où on évalue l'incident pour en connaître l'étendu et la nature. Quand à l'étape 3 pour vérifier l'information et préserver la confidentialité de la victime est également très délicate et importante dans le processus. Finalement dernière étape, pouvoir déterminer si l'incident a été fait de façon impulsive ou malveillante a également sa grande importance car il s'en va de l'intervention et de la suite des choses. Je ne saurais donc déterminer laquelle des étapes me semble la plus délicate car je crois qu'elles le sont toutes et qu'on doit donner une grande importance à chacune d'entre elles.